



Avis à la population

En séance du 8 octobre 2018, au vue des résultats connus à cette date, la Municipalité a décidé de diminuer les taxes forfaitaires « déchets » pour 2019.

Taxes forfaitaires pour les habitants :

En 2018 : 80.- francs par habitant de plus de 18 ans

En 2019 : 70.- francs par habitant de plus de 18 ans

Taxes forfaitaires pour les entreprises :

Catégorie no 1

En 2018 : 80.- francs par an

En 2019 : 70.- francs par an

Catégorie no 2

En 2018 : 160.- francs par an

En 2019 : 140.- francs par an

Catégorie no 3

En 2018 : 320.- francs par an

En 2019 : 280.- francs par an

Taxe forfaitaire pour les résidences secondaires:

En 2018 : 80.- francs par an

En 2019 : 70.- francs par an

La Municipalité tient à préciser qu'elle met tout en œuvre pour maintenir tous les frais le plus bas possible.

Meilleures salutations

Municipalité de Ropraz